

Conseil d'administration 2018

Objet: Transition des catégories 2018

Le conseil d'administration a fait une évaluation en ce qui concerne les transitions vers une catégorie supérieure. Le système, appliqué l'année dernière, a dû être ajusté avant 2018.

Par conséquent, les normes suivantes s'appliqueront à compter de la saison sportive 2018.

De la catégorie 3 à 2.

Chaque participant, y compris la réserve, inscrit au programme de catégorie 3 du championnat national, passera à la catégorie 2 l'année suivante.

Les chiens qui ne participent pas au championnat national sont également obligés d'aller plus haut après avoir obtenu 10 fois 300 points. Seuls les championnats provinciaux ne comptent pas.

De la catégorie 2 à 1.

Chaque participant, y compris la réserve, inscrit au programme de catégorie 2 du championnat national, passera à la catégorie 1 l'année suivante.

Les chiens qui ne participent pas au championnat national sont également obligés d'aller plus haut après avoir gagné 8 fois 320 points. Seuls les championnats provinciaux ne comptent pas.

Objet: Grand prix des provinces

À la demande du comité de ring, les participants à cette compétition seront à nouveau désignés par leur province. Le comité de ring informera les autorités provinciales à ce sujet.

Le programme de cette compétition devrait être une catégorie 2 selon les règlements.

Objet: Commission des juges

Du 1er janvier au 31 décembre 2018 inclus, le fonctionnement du comité des juges sera mis sur le non-actif. La tâche de ce comité sera réalisée par le conseil d'administration en collaboration éventuelle avec le comité de ring. Les membres du comité des juges peuvent, pendant cette période, continuer à exercer la fonction de juge.
